



# STADE RENNAIS ATHLETISME

## Benjamins-Benjamines Saison 2022 / 2023

Ce cadre de pratique s'adresse aux enfants nés en **2010 et 2011**.  
Catégorie **Benjamins**.

### ORGANISATION DU CLUB

Le STADE RENNAIS ATHLETISME est une association loi 1901.  
Le Président du club est Marcel TOUCHAIS.

L'adresse du club :

**Stade Courtemanche**                      **13, Rue Zacharie Roussin**    **35700 RENNES**                      **Tél : 02.99.63.91.06**

Notre adresse électronique est : **contact@staderennaisathle.fr**

En ce qui concerne le groupe des jeunes, la personne contact est Philippine PERESSE, Tel 06 01 92 76 20.

### RESPONSABILITE

Le Président de l'association est le responsable de toutes les activités.

La licence d'athlétisme permet d'acquérir, entre autre, une assurance pour tous les accidents qui peuvent survenir pendant les séances d'entraînement, les compétitions et les déplacements correspondants. Elle est obligatoire pour participer aux compétitions de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA). Aucune licence ne peut être établie sans certificat médical **avec la mention « athlétisme en compétiton »** (ou questionnaire pour renouvellement du certificat).

**Une séance d'entraînement à titre d'essai sera accordée aux nouveaux.**

### ADHESION - LICENCE – COTISATION

Pour établir une licence d'athlétisme, il faut :

- **Compléter le formulaire en ligne**

<https://www.viteinscrit.com/operation/1665-inscriptions-stade-rennais-athletisme-saison-2022-2023/?s=9979135326667464&c=00001&action426646776>

- **un certificat médical ou le questionnaire santé pour renouvellement du certificat.**

- **la cotisation de 150 Euros pour l'année**

#### **Aides financières :**

Si vous bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire vous pouvez bénéficier de 40€ de réduction (Coupons Sport). Pour en bénéficier vous devez fournir au club une copie de l'attestation d'allocation de rentrée scolaire et de la carte d'identité.

Le club est adhérent du dispositif « Carte Sortir ».

Vous pouvez également avoir des aides auprès de vos employeurs. Au préalable, vous devez demander au club une attestation de cotisation.

### EQUIPEMENT

Pour pratiquer il faut :

Un survêtement

Un short ou cuissard

Une paire de chaussures d'entraînement ( training )

Une paire de chaussures à pointes.

Une bouteille d'eau.

Il est possible de commander les équipements du club (Veste, Pantalon, tee shirt ...).

Le maillot du club est obligatoire pour participer aux compétitions. Son prix est de 25 Euros.

## **ENTRAINEMENTS**

L'entraînement reprendra le **Vendredi 9 Septembre 2022 à 18H00 au Stade de Courtemanche.**

Il y a 2 séances d'entraînement par semaine : **le mercredi de 14H00 à 15H30 et le vendredi de 18H00 à 19H30.**  
La participation aux deux séances n'est pas obligatoire mais reste un plus pour la progression des athlètes.  
Les entraînements se déroulent au Stade Courtemanche.

**A NOTER : Durant la période hivernale (post vacances Toussaint jusque Mars-Avril) Les entraînements du Mercredi sont délocalisés au Stade Robert Poirier (Salle d'athlétisme, Villejean).**

Des mini-stage ou regroupements ponctuels auront lieu pendant les vacances scolaires.

Les entraînements se feront sous la direction de Philippine PERESSE en collaboration avec l'équipe d'entraîneurs du club.

La régularité à l'entraînement est un facteur de progrès; aussi votre enfant est tenu d'assister aux séances au moins trois fois par mois.

L'entraînement est pluri-disciplinaire; cela signifie que les enfants vont pratiquer toutes les disciplines de l'athlétisme. Dans cette catégorie d'âge, il n'y a pas de spécialisation.

En cas d'arrêt temporaire ou définitif de la pratique, nous vous demandons de prévenir le responsable du groupe.

## **COMPETITIONS**

La compétition est le but de la pratique au club. **Chaque athlète doit participer à au moins 3 compétitions au cours de la saison.**

Un calendrier des compétitions sera transmis en début de saison hivernale et estivale.

Les compétitions se déroulent en général le Samedi, et exceptionnellement le Dimanche.

Les enfants se doivent de participer à toutes les compétitions auxquelles ils sont convoqués.

**Présence impérative lorsqu'il s'agit de compétition par équipe.** Une convocation sera systématiquement envoyée par courriel 1 à 2 semaines avant la compétition.

Les déplacements aux compétitions sont coordonnés par le club. Nous sollicitons les parents pour accompagner les athlètes. Un plan de transport sera établi en début de saison pour permettre aux familles de s'organiser. En règle générale, chaque famille est sollicitée 2 ou 3 fois au cours de la saison.

## **Dates importantes**

**Un temps de questions-réponses** destiné aux parents se tiendra le :

**Vendredi 9 Septembre 2022** avant l'entraînement.

Pour les inscriptions, une permanence aura lieu au stade de Courtemanche le :

**→ Mercredi 29 Juin 2022 de 10h30 à 18h00.**

**→ Mercredi 7 Septembre 2022 de 10h30 à 18h00.**

**MERCI DE FAVORISER LES INSCRIPTIONS EN LIGNE DE VOTRE DOMICILE.**

***Le STADE RENNAIS ATHLETISME souhaite à ses jeunes athlètes une excellente saison sportive.***